

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS176

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur général

-----

### ARTICLE 4 QUATER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un article additionnel introduit par le Sénat afin d'éviter des effets de bord que pourrait générer la mesure proposée. Si l'objectif de l'article est louable puisqu'il consiste à sécuriser juridiquement l'exonération de cotisations patronales des structures employant des aides à domicile, il est nécessaire d'examiner plus en détails – comme le Gouvernement s'y est engagé en première lecture – le problème soulevé afin d'éviter des effets de bord.